

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
  
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

Feuilleton de la Revue Canadienne.

## UN FILS DE ROI. (1795.)

Les luttes héroïques de la révolution française venaient de finir ; le volcan fumait encore, mais il ne grondait plus. A la terrible tragédie républicaine avait transitoirement succédé l'orgie dictatoriale ; puis le Consul était venu rassurer les âmes honnêtes, bien que, derrière lui, il laissât poindre et se dresser pour quiconque avait quelque clairvoyance, cet écrasant despotisme militaire qui devait être si glorieux à son apogée, si brillant jusque dans sa chute nécessaire. Le besoin de repos se faisait sentir après tant d'éclats sublimes, de sacrifices généreux, de sang noblement versé, le retour aux idées monarchiques était flagrant : toutes les voies semblaient préparées par la réédification d'un trône. C'est au milieu de la vague inquiétude, de l'attente anxieuse d'une réaction prévue, presque commencée, que surgirent tout à coup les premières scènes du drame que nous allons raconter.

Vers la fin d'un des derniers jours du mois de mai 1798, un jeune homme d'environ seize ans, après avoir traversé plusieurs rues de la petite ville de Meaux, se présentait à l'auberge du Dauphin. Sa taille était moyenne, sa démarche aisée, son regard expressif, et sa chevelure blonde et bouclée était en parfaite harmonie avec la blancheur de son teint, avec les traits doux et réguliers de son visage. Ce jeune homme dîna silencieusement, puis il demanda qu'on lui assigne une chambre et qu'on lui préparât un lit. L'hôte alors lui fit observer qu'il ne peut loger les voyageurs qu'autant qu'ils lui produisent un passeport. Aussitôt le jeune inconnu se lève ; une rougeur subite colore son visage, et d'une voix tremblante, du ton d'une indignation sourde et continue :

— Ils ont tué mon père, ma mère, presque toute ma famille, dit-il ; il est tout naturel qu'ils me refusent l'hospitalité banale qu'ils accordent au premier venu !... Puis, après une pause, et alors que l'aubergiste ténioigne par un geste son étonnement : Ainsi, poursuit-il, sur cette terre de France dont il devait être le maître, le descendant de soixante rois ne peut pas trouver où se reposer !

L'hôte demeura interdit ; il s'efforçait de bégayer quelque excuse en roulant son bonnet entre ses doigts ; mais déjà le jeune homme s'était élancé de l'hospitalité banale qu'il avait accordée au premier venu !... Puis, après une pause, et alors que l'aubergiste ténioigne par un geste son étonnement : Ainsi, poursuit-il, sur cette terre de France dont il devait être le maître, le descendant de soixante rois ne peut pas trouver où se reposer !

— C'est moi que vous cherchez, Monsieur le lieutenant ! dit le jeune homme en se dirigeant vers lui des son entrée, et en conservant une attitude pleine de sérénité et de calme.

Ces mots si simples, ou plutôt l'accent dont ils furent prononcés, suffirent pour décontenancer l'officier, qui cependant était un vieux soldat des armées d'Allemagne :

— Monsieur... Monsieur... c'est-à-dire citoyen, fit-il en portant gauchement la main à son chapeau, j'ai des ordres... et c.

— Oui, mon ami, interrompit l'inconnu, votre devoir est avant tout d'obéir. Quant à moi, je suis résigné à tout ; parsons... Puis, se tournant vers le maître de la maison qui semblait pétrifié de cette scène : Pardon, mille fois, mon cher Monsieur, lui dit-il avec un geste d'affabilité et de protection, je venais vous demander un asile pour quelques jours, vous voyez que je n'en ai plus besoin.

Il sortit en disant ces mots avec l'officier de gendarmerie, qui lui céda son propre cheval pour monter celui d'un de ses hommes, et bientôt il arriva avec son escorte à la prison de Châlons, où il fut écroué sous le nom de Longueville.

Dès ce premier moment, un fait des plus singuliers se produisit. A peine installé dans cette triste demeure, le prisonnier se trouva entouré d'une sorte de cour. Arrivé sans aucune espèce de bagages, on le vit constamment vêtu avec une recherche élégante, portant sans affectation des bijoux d'un grand prix et ayant à sa disposition des sommes en or qu'il distribuait autour de lui avec une générosité prodigieuse. Une semaine à peine s'était écoulée, qu'un magnifique service d'argenterie arrivait à son adresse ainsi que des meubles somptueux, des livres et jusqu'à des comestibles, sans que l'on pût savoir d'où provenaient toutes ces libéralités. En même temps, ce n'était qu'avec les marques du plus profond respect que le concierge de la prison, sa femme et sa fille venaient au service de sa cellule, où il recevait la visite de plusieurs personnages paraissant appartenir à la noblesse et au haut clergé. Une dame Saignes, que l'on fait n'être venue s'installer à Châlons que depuis son arrestation, le visite surtout chaque jour, et ne lui parle qu'avec le plus grand respect, et plusieurs fois on la surprend lui donnant le titre de monseigneur et même de majesté.

Dès lors plus de doute pour les adeptes qui ont été admis près du personnage mystérieux ; son âge, sa dignité apparente, le caractère de ses traits, achevèrent de convaincre les moins crédules, et bientôt tous affirmèrent, tous proclamèrent que le jeune prisonnier n'est autre que Louis XVII, le dauphin, que l'on a enlevé du Temple au commencement de l'année 1793, et auquel on a substitué un enfant obscur et malade, que la mort a frappé peu de jours après.

Cependant le prisonnier se montre très réservé sur ce point avec le plus grand nombre des visiteurs. Il souffre qu'on l'appelle : "Mon

prince, votre majesté ; qu'en parlant des Bourbons, on lui dise : "Votre auguste et infortunée famille," mais il n'entre lui-même dans aucun détail.

— Les temps ne sont pas venus, répond-il à ceux qui le pressent de faire une déclaration nette et précise ; le malheur m'a appris à être patient.

La dame Saignes et le concierge de la prison sont moins prudents : c'est en roi qu'ils traitent le prisonnier, c'est avec un pieux respect qu'ils l'approchent et qu'ils lui parlent. Que le prétendu de Longueville dise un mot, et devant lui vont s'ouvrir toutes les portes ; mais le prince est un trop noble cœur pour vouloir compromettre ceux qui lui sont dévoués ; s'il consent à recouvrer à de rares intervalles sa liberté, c'est pour quelques instans seulement, pour faire incognito une promenade, pour rendre quelques visites mystérieuses, après lesquelles il rentre volontairement dans sa prison.

Comme on le peut penser, au récit de ces faits, colportés et commentés par des gens animés d'une conviction sincère, les imaginations se montent de plus en plus.

— Qui serait-il, s'il n'était pas le fils de Louis XVI ? se demande-t-on ; et pourquoi le garderait-on prisonnier, puisqu'on ne l'accuse d'aucun crime, d'aucun délit ?

Chose étrange, en effet, le ministère public restait dans une incertitude complète ; aucune pièce n'avait été signifiée au prisonnier ; on n'articulait contre lui aucun grief ; seulement, la durée de sa détention se prolongeait, et il se trouvait tacitement assimilé aux prisonniers d'Etat.

Cinq mois s'écoulaient ainsi, durant lesquels les partisans devenaient successivement si nombreux, l'enthousiasme parmi eux se manifesta par des démonstrations tellement insensées, que plusieurs proposèrent sérieusement de le proclamer roi à Châlons, de faire appel aux marchands de Normandie et de l'Ouest, et de marcher sur Rheims, pour l'y faire sacrer.

Ce fut alors seulement que le Directoire commença à prendre la chose au sérieux, et que les ordres furent expédiés pour que le futur roi fut préalablement mis en jugement sous la double accusation d'escroquerie et de vagabondage. En même temps, d'actives recherches furent faites pour découvrir la véritable origine de ce personnage mystérieux ; recherches qui suite desquelles ont appris que dans certains lieux il avait pris le nom d'Hervagault, et avait déclaré être le fils d'un tailleur de la petite ville de Saint-Lô.

Enfin, après une sorte d'instruction sommaire, arrive le jour du jugement. Forte de la découverte qu'elle croit faite, l'autorité a pris des mesures pour donner à cet événement tout l'éclat et toute la solennité possibles. La ville entière est en émoi, la salle d'audience est envahie par une foule de personnages dont plusieurs ont fait soixante et même cent lieues pour assister aux débats. Après une longue attente, les juges montent sur leur siège et le prévenu est amené. Son maintien est calme, sa bouche souriante ; il salue avec dignité l'auditoire, qui s'est spontanément levé tout entier à son aspect. Le président lui demande quels sont ses noms, titres, qualités :

— Je ne crois pas devoir répondre à cette question, dit l'accusé d'une voix douce et ferme ; peut-être se presse-t-on trop en ce moment de chercher la vérité, elle apparaîtra toujours trop tôt pour les imprudents qui s'en montrent en ce moment si avides.

— Il est pourtant constant que vous avez prétendu être Louis-Charles de Bourbon, fils de l'ex-roi Louis XVI ?

— Je n'ai jamais prétendu cela, je ne l'ai pas nié non plus.

— Mais, précédemment, vous avez avoué que votre véritable nom était Hervagault, et que vous étiez le fils d'un tailleur ?

— J'ai sans doute eu d'importantes raisons pour agir ainsi. Je sais souffrir, et je ne veux compromettre personne. Vous m'accusez ici d'avoir abusé de la crédulité publique à l'aide d'un faux nom et en supposant un crédit imaginaire. Je n'ai rien fait de cela. Oubliez les gens que j'ai trompés ; ceux auxquels j'ai causé quelque préjudice, qu'ils se contentent, qu'on me les présente et je m'estimerai heureux de réparer le tort involontaire que je leur aurai fait ou qui leur aurait été fait en mon nom.

Un murmure d'approbation accueillit ces paroles qui furent les seules que prononça l'accusé, car, de ce moment, à toutes les questions que lui adressa le président, il refusa de répondre, se contentant d'indiquer par un signe de tête qu'il avait entendu et compris. Ce fut avec une complète indifférence qu'il s'entendit condamner à un mois d'emprisonnement.

— Qu'importe, dit-il à ses partisans qui se pressaient, pour le consoler, autour de lui, qu'importe, puisque acquitté, je n'aurais fait que changer de prison.

Tandis que ceci se passait au tribunal, de grands préparatifs se faisaient chez le concierge de la prison, car le prince avait annoncé qu'acquitté ou condamné, il daignerait admettre ce jour-là à sa table quelques-uns de ses partisans les plus dévoués. Le repas eut lieu et les lois de l'étiquette y furent scrupuleusement observées pendant les premiers services ; mais au dessert, le jeune prince renoua à l'incognito, et ce fut avec effusion qu'il répondit aux toasts portés à Louis XVII et à sa prochaine restauration. Toutefois il recommanda la prudence, disant que le temps était le plus puissant auxiliaire sur lequel il pût compter, et que s'il était impatient de recouvrer son roi le zèle, le dévouement, la fidélité des vrais amis dont il se voyait entouré avec honneur, il devait résister à son propre entraînement comme à leur impatience, persuadé que, pour être fort contre autrui, il faut d'abord être en garde contre soi-même.

(A continuer.)

## M. DE CORMENIN.

La vie de M. de Cormenin n'offre ni événements, ni péripéties, ni rien qui la recommande à l'attention des amateurs du dramatique et du romanesque ; son histoire n'est guère que celle des fonctions qu'il a remplies et des livres qu'il a écrits.

Issu d'une ancienne famille de la Bresse, M. de Cormenin est né en 1788. Il étudia les lettres et la logique dans les écoles centrales, dont il fut l'élève, fit son droit et, distingué déjà par son savoir précoce, fut nommé, dès 1810, auditeur au conseil d'Etat. Il aimait à se distraire des graves travaux de la législation par la culture de la poésie. Sa muse, encore novicière, enfanta diverses odes nationales plus louables, il faut l'avouer, au point de vue du citoyen qu'à celui du poète. Mais il acquit du moins, dans la fabrication des vers, certains facilités qui ne le laissèrent pas de contribuer à former son style.

L'empire tombe. M. de Cormenin est conservé sur le tableau du conseil d'Etat, mais seulement en qualité de surnuméraire. Survivent les événements du 20 mars. Notre jeune légiste comprend que le moment est venu de servir son pays ailleurs que sur le terrain pacifique des lois. Il donne sa démission, envoie cinq cents francs au ministre de la guerre à titre de don patriotique, court s'enfermer dans Lille en qualité de volontaire.

La France succombe à Waterloo dans cette lutte gigantesque d'un seul homme contre l'Europe entière, M. de Cormenin, désormais inutile dans les rangs des défenseurs de la patrie, dépose ses armes, revient à Paris et ne tarde point à rentrer, en qualité de maître des requêtes, au conseil d'Etat, où l'on regrettaient son activité et ses lumières. Toutefois, en dépit de son application et de son mérite reconnu, il n'obtint aucun avancement. M. de Serres seul eut la justice de lui décerner la croix d'officier de la Légion d'Honneur (il avait été nommé chevalier de cet ordre par l'Empereur).

Allié, sous la restauration, à une famille aristocratique, il céda à des considérations, et à des obsessions domestiques fort éloignées de ses principes personnels, se laissa créer baron par Louis XVIII et institua un majorat ; mais en 1830 il répara noblement une faiblesse trop commune en déposant ses titres sur l'autel de l'Egalité. Il s'empresse de même de profiter des bénéfices de la loi de 1836, pour révoquer l'érection de son majorat.

Assidument voué à l'étude de la haute législation, il avait dès 1818 publié quelques opuscules sur le conseil d'Etat et sur la mise en jugement des fonctionnaires publics. En 1822 il fit paraître son grand ouvrage sur le droit administratif, livre plein d'érudition, de jugement et de critique et qui assigne à son auteur un rang des plus honorables parmi les écrivains jurisconsultes.

L'éclat de son talent, la profondeur de ses connaissances appelaient naturellement M. de Cormenin à la Chambre. Les électeurs l'y envoyèrent en 1828. Il n'hésita pas à prendre place au centre gauche, d'où il combattit toutes les usurpations et tous les abus du privilège. Est-il nécessaire d'ajouter qu'il faisait partie de l'imposante ligue des 221, dont l'immortelle opposition renversa un trône ?

Réélu depuis le 5 juin 1830, il s'associa à toutes les protestations et à toutes les mesures de l'opposition, et accourut à Paris à la nouvelle des ordonnances ; mais fortement imbu du principe de la souveraineté populaire, il refusa de sanctionner par son vote l'élection d'un roi nommé sans la participation directe du peuple, et donna sa démission le 13 août. En vain on lui offre la place de conseiller d'Etat, celle de procureur-général, de premier président. Il refuse tout, et se retire dans sa maison où il occupa depuis des années à la sincérité de ses convictions, il résigna ses fonctions de maître des requêtes et rentre dans la vie privée, dont il n'est sorti qu'à l'époque où la révolution du 24 février amena le triomphe de ses doctrines, c'est-à-dire, le vote universel et le gouvernement de tous par tous. Ce qu'il avait refusé des mains de la monarchie, il l'accepta de celles de la République, et M. de Cormenin occupa présentement au conseil d'Etat la place que lui assignaient depuis longtemps ses lumières et ses travaux, en matière de droit d'administration et de constitution.

Nous avons voulu en finir avec la biographie politique de M. de Cormenin avant de parcourir l'histoire de sa carrière littéraire. Rousseau se découvrait à quarante ans seulement le talent d'écrivain : c'est au même âge que M. de Cormenin s'aperçut qu'il était né pamphlétaire. Le pamphlet, ce genre si éminent français, était mort en France avec Paul Louis Courrier ; il ressuscita avec Timon, pseudonyme devenu populaire de l'homme dont nous esquissons la vie.

Sa première satire politique sur les cumulés (1829) fut imprimée aux frais de la Société *aide toi, le ciel l'aidera*, ce sous-titre du libéralisme et tiré à des milliers d'exemplaires. Non moins impitoyable pour les torts de la branche cadette que pour ceux de la branche aînée, il fit paraître en 1835, sous le nom de Maître Pierre, des *dialogues politiques et utilitaires* où l'on retrouvait la verve piquante et railleuse, le spirituel et caustique bon sens qui caractérisaient son premier opuscule. Mais ce qui mit le comble à sa réputation de pamphlétaire ce fut ses *Lettres sur la liste civile*, publiées en 1837 et dont vingt-cinq mille exemplaires et vingt-trois éditions suffirent à rassasier la curiosité générale.

Depuis lors M. de Cormenin a publié les *Orateurs parlementaires*, livre fortement pensé, ingénieusement écrit, qui cache sous une forme vive et piquante, des portraits dignes de Tacite, des préceptes dignes de Cicéron. Ajoutons encore les *Entretiens de Maître Pierre* ou *Dialogues de village* et une petite brochure touchant la *Liberté des cultes*, laquelle eut le privilège de soulever les colères des gens

et des journaux qui n'admettent d'autres libertés que celles qui s'accordent avec leurs propres opinions, et nous aurons, à quelques bagatelles près, inventorié tout le bagage littéraire de M. de Cormenin. A l'heure qu'il est, M. de Cormenin a déposé la plume de publiciste pour celle de législateur. Il siège au comité chargé d'élaborer la charte fondamentale de notre jeune République, et il en est, on peut le dire, une des lumières. Espérons que la France lui devra des lois aussi sages qu'elle lui a dû de charmants pamphlets.

## NOUVELLES ETRANGERES.

### OPINION DE M. LAMENAIS

SUR LES PRÉTENDANTS AU TRÔNE DE FRANCE.

« Croyez-vous maintenant aux conspirations vous en faut-il d'autres preuves ? Comptons. Louis Bonaparte, Henri V. le comte de Paris, représenté par de Joinville ; trois prétendants, trois compétiteurs, deux plutôt, car la branche aînée des Bourbons et la branche cadette se sont, en bonnes parentes, arrangées, dit-on, et, suivant les termes du traité, nous aurions l'honneur d'appartenir à l'une et à l'autre par ordre de succession collatérale, à défaut d'hoirs directs, car prévu comme probable et à peu près certain. Mais voilà que le Bonaparte, le héros de Strasbourg et de Boulogne, prend les devants, aidé de l'Angleterre et de son or. Avec cet or agit le Paris, on soude des agents de discorde, on organise une garde impériale, on attire dans la rue, aux cris de vive l'Empereur, des hommes qu'égarèrent des souvenirs de gloire, des malheureux que la misère aigrir. Le sang coule, on touche à la guerre civile. Cependant, par de secrètes manœuvres, que le temps éclaircira, celui qui déjà deux fois a réclamé la France comme son héritage, en vertu de je ne sais quels senatus consultes, est, dans plusieurs départements, nommé représentant du peuple, quoique frappé par une loi de banissement.

« L'admettra-t-on malgré la loi ? L'Assemblée, sur ce point, semblait liée par ses décisions précédentes. Il s'en fallait néanmoins de beaucoup que les circonstances fussent les mêmes. Ce n'était pas des prétendants que l'on avait admis, c'était des citoyens qui adhéraient nettement, spontanément, à la République. De quoi s'agissait-il hier ? D'encourager des tentatives factieuses en prouvant et cédant, de donner peut-être un chef à la sédition. Là-dessus on discute, on s'élève, ce n'est plus une assemblée grave qui délibère sur une question d'Etat, c'est une arène où les partis se disputent le pouvoir, où, selon des calculs divers, chacun d'eux espère s'emparer de l'avenir. Après un vif et long débat, l'admission est enfin prononcée à une majorité nombreuse, composée des bonapartistes, des carlistes, des orléanistes et, il faut le dire, de quelques républicains exclusivement préoccupés des principes, comme ils le disaient. Nous ne voyons pas, pour nous, en quoi les principes étaient si fort intéressés dans la question qui se traitait, et nous voyons encore beaucoup moins ce que nous serions des principes, s'il ne nous restait qu'eux. Nous y tenons autant que personne, mais, quel qu'en soit le prix, il nous serait difficile, nous l'avons vu, de ne pas trouver qu'on surfait un peu, s'ils nous coûtaient la République.

« Elle subsistera, croyons-le bien, quoi qu'on fasse pour la renverser. Tous ces prétendants qui surgissent de toutes parts depuis quelque temps, que peuvent-ils contre elle ? On est sa force véritable ? Quelles racines ont-ils dans le sol qu'ils labourer la révolution ? Les illusions se dissipent, l'or s'épuise, l'agitation factice s'éteint d'elle-même. Ne craignons pas de vaines ombres. Ce n'est ni de la tombe des Invalides, ni des cercueils de Saint-Denis, que sortira l'avenir de la France.

« Ne craignons pas, mais veillons, mais tenons-nous prêts à repousser toutes les attaques quand elles se renouvelleront, et le temps de désarmer n'est pas venu ; il nous faut vivre encore sous la tente. Que le pouvoir ne s'endorme plus, qu'il comprenne la nécessité d'une vigilance active, d'une répression énergique et prompte des entreprises factieuses ; qu'il comprenne surtout qu'il ne peut rien qu'appuyé sur le peuple, et que, pour avoir l'appui du peuple, deux choses sont nécessaires : s'occuper sans perdre un instant, s'occuper sans relâche de ses intérêts, de sa vie physique et morale, qui est la vie de la société même ; prendre en lui la confiance à laquelle il a droit, de ne pas l'inquiéter, l'irriter par des mesures qui rappellent les plus mauvais jours de la monarchie ; ne lui pas mesurer la lumière et la liberté, le laisser dans la pleine jouissance de ses droits d'homme et de citoyen. Lorsqu'il met en commun ses pensées il en sait plus que ceux qui gouvernent ; lorsque de sa large poitrine, où tant de cœurs battent comme un seul cœur, s'élève une voix qui n'est celle d'aucun, qui est celle de tous, c'est une voix inspirée, la voix de Dieu même.

LAMENAIS.

M. THIERS JUGÉ PAR TIMON.—Certains correspondances anglaises publiées par nos confrères américains, lors de l'arrivée du dernier steamer, affirmaient que M. Thiers allait être appelé à remplacer au pouvoir M. Lamartine ; que l'ancien ministre de Louis-Philippe était devenu l'homme de la situation et que lui seul pouvait tirer la France des dangers qui la menaçaient. L'ex-ministre est doué d'une si merveilleuse faculté de métamorphoses que cela explique fort bien l'opinion des correspondances d'outre-manche. « M. Thiers est fait successivement démocrate, monarchique, aristocrate, souteneur de privilèges, donneur et exécuteur d'ordres impitoyables ; il a attaché son nom à l'état de siège, aux mitrailles de Lyon, aux magnifiques exploits de la rue Transnonain, aux déportations du mont Saint-Michel aux lois sur les associations, les crieurs publics et le désarmement des citoyens ; à tout ce qui a enchaîné

la liberté, à tout ce qui a flétri la presse, à tout ce qui a décimé les patriotes, à tout ce qui a dissout les gardes nationales, à tout ce qui a démoralisé la nation à tout ce qui a traîné dans la boue la généreuse et pure révolution de juillet. Ses amis, il les a quittés ; ses doctrines il les a reniées ; il a servi à la royauté d'instrument bon à tout, propre à tout, de ces instruments qui plient et ne rompent jamais, qui se courbent jusqu'à joindre les deux bouts, et qui se redressent comme une flèche tant ils sont souples. »

Tel est M. Thiers, selon Timon. N'est-ce point là l'homme iniquité par la nature pour sauver la République ?

UNION ITALIENNE.—La formation d'un grand royaume italien fait de rapides progrès. On trouve, dans la Gazette Piémontaise du 5, une proclamation du gouvernement provisoire de Modène, Reggio et Guastalla, dont l'article 1er est conçu en ces termes :

« Les provinces de Modène, Reggio, Guastalla et Frignano seront immédiatement incorporées aux Etats sardes, ainsi qu'elles le seront à toutes les autres provinces italiennes qui pourraient également, par la suite, opérer leur jonction avec le Piémont, dans l'intention de fonder un royaume constitutionnel de la Haute Italie, sous le gouvernement de la maison de Savoie. »

De son côté, le L. m. lardio s'est prononcé par le vote en faveur de la réunion.

AUTRICHE.—Les bruits les plus contradictoires circulaient à Vienne sur les intentions de la cour impériale d'Autriche résidant à Innsbruck. Mais, pendant que l'on supposait l'empereur le désir d'abdiquer en faveur de l'archiduc François-Joseph, non veuve, une proclamation datée d'Innsbruck, le 3 juin, est venue annoncer aux Vénitiens que S. M. donne son consentement à la prompto convocation d'une assemblée constituante, dans la capitale de la monarchie ; que l'empereur viendra ouvrir cette assemblée en personne, pourvu que l'ordre et la tranquillité soient établis et que les députés de toutes les provinces obtiennent ainsi des garanties complètes pour la liberté de leurs délibérations. Cette proclamation a fait naître une vive satisfaction à Vienne et hausser les fonds à la Bourse.

Nous lisons dans une correspondance particulière :

« Le manifeste signé par l'empereur, le 3 juin, qui promet la prompte convocation de l'Assemblée Constituante à Vienne, manifeste qui, dit-on, a été rédigé par M. Wessenberg, a valu à celui-ci une certaine popularité, dont la cour veut profiter pour le placer à la tête de la nouvelle administration. On croit cependant que la constitution du nouveau ministère, auquel on prête une teinte assez libérale, n'aura lieu définitivement que lorsque les résultats des élections pour l'Assemblée Constituante seront connus.

« Toute la diplomatie étrangère est en ce moment réunie à Innsbruck ; on annonce même que le chargé d'affaires de la République Française s'y est rendu après la réception des dernières nouvelles d'Italie. On pense que les négociations pour la paix avec l'ancien royaume lombardo-vénitien ne tarderont pas à être ouvertes.

« Les archiducs Jean et Guillaume, qui se trouvaient dans l'armée du général Radetzki, viennent de rejoindre la famille impériale à Innsbruck. »

Le 2 juin, a eu lieu à Vienne un grand banquet fraternel des étudiants et des gardes nationaux. L'orchestre de Strauss a joué la *Marsaillaise*, qui a été reçue avec de grands applaudissements des convives.

On écrit de Dublin, le 8 juin :

« Le *Felon irlandais* (ancien *United Irishman*), doit paraître le 24 juin. La prospectus est déjà publié ; il annonce que le journal soutiendra les thèses suivantes : Le peuple irlandais a un droit juste et incontestable sur l'Irlande, et sur toutes ses ressources matérielles et morales, il a le droit de les employer à son usage et à son bien-être. La coutume qui existe en Irlande sous la dénomination de droit de *tenure* est juste et salutaire pour le nord et le midi ; elle doit être étendue et garantie dans l'Ulster, et adoptée et mise en vigueur en vertu d'un commun accord dans les trois autres provinces de l'Irlande. Tout homme qui désire l'être, doit avoir des armes et s'exercer à leur manège. Le titre souverain, l'honneur et la dignité d'un irlandais felon sont plus élevés, plus glorieux et plus sacrés que ceux de tout roi ou de tout reine sur la terre. La vie et la liberté d'un irlandais felon sont au moins aussi précieuses que celles d'un roi, d'une reine, d'un vice-roi, d'un juge, d'un shérif, d'un juré. »

NOUVEAU SYSTÈME MÉDICAL.—Un docteur Hermann médecin allemand, termine en ce moment à Augshourg la publication d'un ouvrage dans lequel il expose un système médical nouveau, non moins surprenant que l'homéopathie et le système Raspail. Ce système consiste à traiter les maladies de chaque organe, en administrant aux malades les principes de l'organe correspondant chez un animal. A ceux qui souffrent du foie, il administre le foie ; à ceux qui souffrent des poumons, les poumons, etc. Pour simplifier cette méthode et la rendre agréable aux malades l'auteur a imaginé de ne pas donner en substance les poumons, le cœur, l'estomac, etc., mais seulement des extraits de ces divers organes. Le sirop de mou de veau est évidemment dépassé ! mais il reste néanmoins comme l'idée mère de la nouvelle méthode. Quoiqu'il puisse dire et faire le docteur Hermann, la teinture éthérée de foie d'ois ou les pilules de cœur de bœuf ne pourront faire oublier le sirop de mou de veau. Si jamais l'exposé de ce prodigieux système nous tombe entre les mains, nos lecteurs peuvent être certains que nous ne leur laisserons ignorer aucun des détails de la théorie du docteur Hermann.

ANNONCES NOUVELLES.

Théâtre-Royal—L'Élixir d'amour, ce soir.
Ventes de Terres de la Couronne.
Vin de la Forêt d'Halsey.
Pharmacie de Dr. Picault.
Assemblée pour la colonisation des Townships.
Exposition d'Horticulture.
Annexe légale dans la cause de Dame Clothilde Chalifoux, et al. contre J. Bte. Campbell.

Nous prions nos abonnés des Campagnes dont le semestre est expiré le 1er Juillet courant, de nous en faire parvenir le montant, s'ils ne veulent pas éprouver de retard dans l'envoi du JOURNAL et de L'ALBUM MENSUEL.
On peut envoyer par la poste les sommes qu'on voudra nous rembourser et dans ce cas seulement, nous offrirons volontiers de payer le port.



LA REVUE CANADIENNE

MONTREAL, 11 JUILLET 1848.

LE TORONTO MIRROR ET LA RÉFORME ELECTORALE.

On a recommandé spécialement à notre considération le dernier article du Toronto Mirror sur la réforme électorale. Après l'avoir lu attentivement, nous devons dire que nous n'admirons pas la prétendue bonne volonté et le libéralisme affecté de notre confrère du Haut-Canada. Ce n'est pas la première fois que nous nous proclameons sur la politique du Toronto Mirror. Sous les circonstances actuelles, nous la croyons préjudiciable aux vrais intérêts canadiens. Le parti libéral, le pays entier veut donner un fair trial au gouvernement responsable, c'est convenu; le Toronto Mirror comme M. Papineau nous a dit qu'il n'a aucune confiance dans la pratique de ce système de gouvernement et que jamais tant que l'Union entre le Haut et le Bas-Canadien subsistera, il sera possible de la faire fonctionner utilement. Notre confrère du Haut-Canada veut de l'agitation, pour le rappel de l'Union, la réforme électorale et que savons-nous encore—quand il sait très bien que le peuple n'en veut pas, qu'il a confiance dans les ministres actuels et que l'agitation dans la position où se trouve le pays serait la ruine totale de son crédit, de son commerce et la hideuse banqueroute. Le rédacteur du Toronto Mirror est bien connu en Haut-Canada comme un homme politique capricieux et mécontent et certainement son dernier article contre le Pilot est une preuve frappante que chez lui la passion l'emporte sur la raison. Enfin notre confrère appartient à cette classe d'utopistes et d'idéologues, qui au lieu de travailler à amener graduellement dans un pays des institutions politiques libérales en harmonie avec les idées et les besoins de l'époque, rêvent la réalisation immédiate et spontanée de théories souvent impossibles ou impraticables, et un état politique ou social amélioré et perfectionné qui ne peut venir qu'avec le temps. Ce n'est pas de ces hommes politiques qu'il nous faut maintenant en Canada. Les idées de M. Papineau et du Toronto Mirror ne nous conviennent plus. Le pays en connaît la valeur. Le peuple canadien aux dernières élections a déclaré qu'il a, lui, confiance dans la pratique du gouvernement responsable, qu'il veut essayer de le faire fonctionner avantageusement et que c'est de la politique utile et pratique qu'il lui faut.

Nous pouvons adresser au rédacteur du Toronto Mirror le même reproche que nous faisons la semaine dernière à un autre journal du Haut-Canada. Ces messieurs n'ont pas lu les manifestes de M. Papineau. Ils ne connaissent pas ce qui s'est passé dans le Bas-Canada depuis six mois. Si le Pilot comme les autres journaux libéraux a été sévère contre M. Papineau c'est que ce monsieur par sa violence et son oubli de toutes les convenances, a provoqué cette sévérité d'expression à son égard. M. Papineau après avoir promis à ses électeurs de soutenir l'administration, l'attaque brutalement, sans provocation et veut la ruiner dans l'opinion publique. Pouvait-on le laisser faire impunément? Ne devait-on pas montrer à ceux que ses déclamations pouvaient tromper et égarer, l'absurdité de ses doctrines et de ses prétentions? C'est ce que nous avons fait et aujourd'hui tout le monde sait à quoi s'en tenir sur la politique de M. L. J. Papineau. Si le Toronto Mirror connaissait un peu plus l'esprit public dans le Haut et le Bas-Canada, il saurait que l'administration aussi bien que le parti libéral ont assez de force pour se passer de l'aide que M. Papineau pourrait leur donner. Si le Toronto Mirror connaissait un peu plus M. Papineau, il saurait encore que ce serait plutôt de l'embarras que de l'aide, qu'il donnerait à un parti. Le fait est qu'à l'heure qu'il est, M. L. J. Papineau ne saurait être utile à aucun parti. Il n'y a rien de pratique chez lui. Vous le verrez à la prochaine session comme à la dernière, faire des discours à perte de vue, parler et parler encore, mais pour de la besogne, de l'ouvrage utile il n'en fera point. Si M. Papineau s'imaginait que notre chambre d'assemblée actuelle perdrait son temps à l'écouter, il se trompe étrangement. Nous le répétons, ce sont des œuvres qu'il nous faut et non des mots. Le Toronto Mirror se déclare en faveur de la réforme électorale basée sur le chiffre de la population et nous dit que les réformistes du Haut-Canada n'offriront aucun obstacle à l'ob-

tion pour leurs frères colons du Bas-Canada, d'une juste et équitable représentation dans la législature. "Nous sommes convaincus, dit notre confrère, que les sympathies et les affections de la grande masse des honnêtes électeurs du Haut-Canada se trouveront du côté de la justice et de la générosité envers leurs frères français maltraités." Ce langage dans la bouche du Toronto Mirror diffère un peu de celui qu'il tenait en décembre dernier, lorsqu'il voulait le rappel immédiat de l'Union. Il ne nous promettait pas alors les "sympathies" les "affections" et la "générosité" des "honnêtes électeurs" du Haut-Canada. Nous n'avions rien à attendre d'eux. Les mensonges et les injures vociférées parmi eux contre les canadiens français, avaient un facile accès à une fausseté influence (textuel) sur les masses. "Le cri de guerre du Haut-Canada, écrivait alors le Toronto Mirror, est "à bas les français." "Oui, même dans les localités les plus décidément réformistes, dans les comtés où prévalent le plus fortement les opinions appelées libérales, il n'est pas un représentant à commencer par M. Baldwin et descendant jusqu'au col. Prince, qui n'ait reçu des chocs galvaniques des mauvaises influences électorales jaillissant d'ignobles appels aux antipathies nationales et aux préjugés religieux des électeurs dans notre Canada occidental."

Le contraste frappant entre ces deux articles du Mirror à six mois de distance nous dit le secret du changement et de la métamorphose, s'il y en a chez certains réformistes du Haut-Canada. L'organe de M. Papineau ne semble pas s'en douter. La réforme électorale d'après le chiffre de la population est toute à l'avantage du Haut-Canada et nous placera avant dix ans sur un pied d'infériorité. Le Haut-Canada avant dix ans aura une population plus forte que la nôtre; c'est tout naturel qu'il ne veuille offrir aucun obstacle à la passage d'une loi basée sur la représentation sur le chiffre de la population. Mais ce à nous Bas-Canadiens a demandé cette loi qui doit nous placer bientôt sur un pied d'infériorité? Pour conseiller au peuple de demander cette loi, il faut ou manquer de clairvoyance et de jugement ou vouloir troubler l'ordre de choses actuel, pour le plaisir de le troubler, sans améliorer sa condition le moins du monde. Heureusement que nos députés comprennent parfaitement les intérêts du peuple et ne se laisseront pas entraîner par de spécieuses argumentations. La question est bien simple. Les chiffres parlent pour eux-mêmes. Il suffit de lire l'extrait suivant qui termine l'article du Toronto Mirror pour comprendre comment et pourquoi cette fois, les sympathies, les affections et la générosité du Haut-Canada seront avec nous.

"Peuple du Haut-Canada, aujourd'hui l'organe du ministère vous dit que la représentation ne doit pas être dérangée parce que vous avez la prépondérance et que votre esprit de domination anglaise ne doit pas souffrir l'ascendant de la race française; mais demain vous découvririez que si la représentation eût été troublée vous seriez dans une position avantageuse vis-à-vis de vos frères colons du Bas-Canada, et c'est là ce qu'on prêche pour nous empêcher de l'obtenir. L'analyse des arguments du Pilot est exactement ceci: Chaque portion de la province a maintenant 42 représentants; si on y fait un changement donnant au Bas-Canada une représentation suivant sa population, le nombre de ses représentants serait plus grand que le vôtre; mais comme dans le Haut-Canada on a une population de 1,200,000 le Haut aura en toute probabilité une population de 1,800,000 a. o. s. ce dernier aura une moitié de plus de représentants que le premier; ce serait donc meilleur politique pour M. Papineau et les Canadiens-français, de ne pas toucher à l'état actuel de la représentation parce que bientôt ils profiteront de l'injustice qu'on leur a faite plus qu'ils n'en souffrent aujourd'hui. Et leur minorité française envierait en parlant autant de représentants que notre majorité soixante. Supposons un instant que 42 membres soient une juste représentation aujourd'hui pour 600,000 Haut-Canadiens; alors 128 membres représenteraient 1,000,000 Haut-Canadiens. Sur le même principe, 56 membres représenteraient équitablement aujourd'hui 800,000 Canadiens-français et 84 membres 1,200,000; c'est à dire le Haut-Canada aurait 128 représentants et le Bas 84 dans une chambre d'assemblée de 212. En d'autres termes nous aurions trois représentants contre eux deux."

Mais non, dit le pilot, ceci serait placer le Haut-Canada au-dessus du Bas, ce serait mettre la race française dans une position d'infériorité; ceci ne peut pas être: Et alors,—"Qui? nous laissons au Pilot à dire quoi?"

Nous reproduisons de la Minerve, à l'exception d'autres matières préparées pour ce numéro, l'article et la correspondance suivants. Nous n'avons pas besoin d'ajouter de commentaires. Le brave Dr. Nelson fait justice cette fois comme toujours, des calomnies et des mensonges débités contre lui par les écrivains de l'Avenir.

M. PAPINEAU, par son organe, vient encore de lancer un manifeste anonyme, digne de figurer à côté de tout ce qui a été dit depuis quelque temps en fait d'injures et de mensonges. Ce "pot-pourri" de calomnies lancées contre plusieurs hommes qui possèdent la confiance du pays, tels que MM. LaFontaine, Morin, Cartier, &c., et surtout dirigé contre M. le Dr. Nelson, le héros de la victoire, le brave citoyen qui a conduit les Canadiens à la victoire. On comprend facilement que les lauriers dont se sont couverts en cette occasion nos compatriotes, sous leur drapeau, sont autant de charbons ardens qui brûlent le front de ceux qui rient la fuite lors du danger; et leurs queues adhésives pour défendre leur poltronerie voudraient maintenant rabaisser le mérite de nos braves défenseurs, afin de les amener à leur niveau. Les lâches sont toujours inventifs pour trouver des moyens de diminuer le mérite de ceux qui ont fait leur devoir. C'est pourquoi la petite faction qui défend les ci-devant grands hommes a trouvé moyen, en trompant la bonne foi d'un grand nombre de citoyens, de fonder une feuille et de l'alimenter par le mensonge et la perversité. On a eu le soin de mettre à la tête un petit bonhomme haut de trois pieds et demi, qu'on a arraché aux bancs des écoles, afin de servir de masque à ceux qui se cachent derrière lui. C'est à l'abri de cette sommité responsable que se publient toutes les injures et les calomnies du chef de ses Partis-Coton qui recueille et répand en détail ce qu'il a émané en gros! Tel est par exemple le manifeste, lancé samedi dernier, qui a coûté plus de trois semaines de travail à son auteur; puisqu'il répond à des écrits qui ont paru il y a déjà plus d'un mois. C'est particulièrement contre le brave Dr. Nelson, que cette production est dirigée. Nous ne prendrons pas de défense, puisqu'il le fait lui-même dans un écrit qui se trouve plus bas et qui est revêtu de sa signature; ainsi ceux qui voudront y répondre sauront à qui parler, pourvu qu'ils se servent des mêmes armes. Dans le manifeste en question ces mêmes individus osent révoquer en doute la bravoure de quelques citoyens qui ont déjà fait leurs preuves et surtout de leur attachement à la cause du pays, qu'ils ont toujours su défendre au risque de leur liberté et de leur vie. Il ap-

partient bien à des Riches qui par leur poltronerie ne se mettent à couvert de toute attaque d'un homme d'honneur, de lancer de semblables accusations. Que ceux des collaborateurs qui ne sont pas ainsi flétris par l'opinion publique ôtent leur masque, et alors... nous verrons à qui parler!

MONSIEUR.—Pouquoi j'avais espéré que vous auriez cessé une polémique qui ne pouvait que tourner à votre désavantage et faire peu d'honneur au pays. Mais nous, vous mauvais génie vous porte à me jeter le gant de nouveau, et je dois à moi-même, et plus encore au pays, de le relever; ce que je fais sans crainte des résultats. Je me sens dans l'obligation de contrecarrer vos desseins et vos motifs déréglés, ou plutôt d'annoncer hautement que je suis opposé à vos démarches insensées, afin qu'il ne soit pas cru que, comme par le passé, je suis prêt à épouser toutes vos opinions. Mon silence, aux yeux de bien des personnes, pourrait porter une interprétation favorable à vos menées. Comme je l'ai déjà dit, c'est ici le secret de toute l'opposition que je vous fais. Je désire, en autant qu'il m'est possible, réparer les torts que j'aurais pu commettre, en vous prenant jadis pour mon Mentor politique.

Vous avez encore un bel avenir, disposé comme vous l'étiez d'entrer de nouveau dans l'arène, mais vous avez fait choix du rôle peu honorable de gladiateur (en paroles, soit dit) au lieu de celui qui convenait à un ancien et que l'on avait cru habile politique, dont le seul mobile eût été de travailler et contribuer au bonheur de son pays, sans que cette position dégradée ait été ternie par des vues personnelles, des stratagèmes vils et bas, et un orgueil et une jalousie déshonorante et criminelle. Vous êtes un de ces infortunés hommes à qui l'expérience toute chèrement acquise qu'elle ait été, n'apprend rien. Vous vous êtes esquivé de votre patrie, la laissant plongée dans les pleurs et les angoisses: vous vous êtes réfugié sur le sol de "la belle France," justement ainsi appelée: et que faites-vous?... Vous avez fait quelques tentatives pour engager cet héroïque peuple à intercéder auprès de l'Angleterre, afin d'adoucir le sort et les peines de ceux qui descendaient de lui en Canada et que vous aviez perdus si cruellement!...

Point du tout, vous avez commencé une série de brochures, que vous nommez une histoire de l'état passé et actuel du Canada, mais dont une seule a été le jour et celle-là fut si pleine de violence, d'ironies, et de vituperations contre les autorités coloniales, et à la merci desquelles vous nous avez tous abandonnés, que des hommes bienveillants, amis de votre pays, vous ont priés de discontinuer votre œuvre insensée. Et vous devez savoir, que ceux qui pouvaient avoir de chances de succès, intercéder en faveur de votre pays et de vos malheureux compatriotes, gémissant dans les cachots et dans les chaînes tant leur patrie que dans l'exil, se sont trouvés forcés à abandonner l'expédition du plan déjà conçu de faire les médiateurs. Appuyés comme ils l'étaient par le non accomplissement de certaines stipulations du traité de 1763. L'aspect était d'autant plus favorable à nous, qu'en son, la meilleure intelligence régnait entre les cours de Toulouse et St. James, aussi bien qu'entre les souverains eux-mêmes. Mais la présence de votre écrit furibond, — cette œuvre malheureuse du chef de l'insurrection, — a de suite rendu abortif un procédé qu'une de ces parties se serait fait gloire de proposer, et pour lequel l'autre aurait été heureuse d'avoir le prétexte de se montrer indulgente et prête à pardonner et oublier. Avec la triste faculté que vous possédez de dénaturer les faits, vous allez prétendre qu'il n'est pas ainsi: ne me forcez pas à en donner les preuves, qui sont peut-être plus à ma portée que vous le pensez. Vous n'oserez pas, je crois, affirmer que vous n'avez pas discontinué votre œuvre intensive. Vous êtes trop zélé à satisfaire votre démanègeaison d'écrire pour avoir discontinué sans des raisons plausibles; or, pouvez-vous en donner d'autres que celles précitées. De retour en Canada, vous avez vu restreindre votre impatience d'agir pendant trois années. Que vous étiez doux, docile et sage; jusqu'au moment où vous avez réussi à posséder ce que vous convoitez tant; vous dix huit mille piastres! Lorsqu'il n'y avait plus rien à gagner, en faisant le "bon apôtre," vous avez levé le masque et vous êtes montrés dans tout votre caractère d'autrefois. La défiance, l'adversité les années, nous ont rien appris! Les torrents de misères dont votre pauvre pays a été abreuvé après votre glorieuse fuite et durant votre longue absence, n'ont rien d'important pour vous. Vous vous êtes échappé à la foudre, que vous avez attiré sur tant d'autres: vous étiez sain et sauf, sans perte aucune, et pour vous tout était bien, qu'importe les malheurs d'autrui!

M. Papineau! l'homme peut être mercenaire et ambitieux, mais il ne doit pas être dénué des attributions ordinaires de l'humanité. Une hypocrisie professionnelle de sympathie, des larmes forcées ne peuvent en imposer; il faut des traits de bienveillance; il faut qu'il y ait au moins quelques traits de générosité pour nous convaincre qu'il n'y a pas un cœur de glace, une âme sourde aux impulsions de la nature chez celui qui prétend compatir aux malheurs des autres. Qui avez-vous soulagé, autrement qu'avec quelques paroles mielleuses que vous distillez, (je ne dirai pas comme vous: "crachez,") si abondamment. A qui avez-vous fait partager quelques deniers de la forte somme que vous avez touchée, prix de votre silence et de l'espoir qu'on avait que vous allez servir la cause des ennemis de votre pays? Pouvez-vous me signaler une seule veuve, un seul orphelin, aux besoins desquels vous avez pourvu? Le souvenir de ces victimes ne s'est jamais présenté à votre idée, car à votre ordinaire vous étiez trop absorbé de vous-même et de vos intérêts pour penser à l'extrême indigence et besoin absolu de ces êtres infortunés.

Un homme peut se consacrer à l'étude abstraite de la politique et acquérir une certaine réputation par la volubilité avec laquelle il peut à volonté prononcer ses connaissances, sans pourtant réduire à la pratique des notions acquises dans le seuil de l'étude qu'il ait approfondies. Un homme peut être bon et estimable dans les rapports domestiques et sociaux, mais aussi, peut-être est-il dépourvu d'une manière respectable des beaux sentiments qui élèvent et ennoblissent la nature humaine. Vous ne démontrez que trop clairement que vous entrez dans cette catégorie. Du moins, vous n'avez jamais montré la moindre reconnaissance pour les nombreux bienfaits de votre époque; peut-être dans l'immensité de votre egoïsme, pensiez-vous que tous ces témoignages d'estime et tous ces égards étaient votre dû et votre héritage? Pourtant, il est dit et reconnu que l'homme premier et du plus beau don de la civilisation. Nous trouvons ce sentiment même dans le créateur brute des preuves qu'un tel principe existe chez vous. Est-ce qu'en foulant le sol natal après huit années d'absence forcée et durant lequel vous n'avez eu d'une manière si ignoble, vous ne sentiez pas que vous deviez ce retour au pardon qu'un homme d'état vous avait procuré, et pour l'obtenir il dut user de toute son influence. De quel vil retour ne l'avez-vous pas payé, en employant à son égard des épithètes qui se sortent jamais de la bouche d'un honnête homme? Est-ce que, lorsque vous demandiez, et cela par écrit, £4,500, vous ne contractiez pas une dette de reconnaissance envers le gouvernement qui vous les accordait? Non, sans doute; car vous n'avez pas plutôt mis la main sur le trésor, que de suite vous avez recouvré votre langue d'autrefois! Vous n'étiez plus alors "muet comme la tombe;" mais bien furieux en proportion de la longueur de votre silence hypocrite. Est-ce que lorsque vous voyez entrer chez vous, M. votre fils, auquel ce même gouvernement a donné un si bel emploi, votre âme ne vous reproche pas votre ingratitude envers ses bienfaits? "Est-ce que, lorsque vous vous êtes adressé à mes constituants pour me dépopulariser et me dénigrer dans leur estime, vous n'éprouviez pas quelques remords en traitant de la sorte, l'homme chez lequel vous avez cherché le salut et qui vous dit qu'il mourrait pour sauver votre vie; un homme qui vous défendait contre tout et en tout, lorsque d'amers reproches et imprécations pleuvaient sur vous, à la suite de votre conduite?" Non, certainement, car il n'existait pas chez vous un seul mouvement généreux, pas un sentiment d'abnégation, ni de ces louables traits qui se rencontrent chez tous les hommes. Ah! que vous êtes malheureux de laisser les mauvaises passions assumer l'ascendant sur vous!

Vous vous plaisez tant à la vituperation; vous êtes tellement familier avec un langage si extrêmement vulgaire, toujours abasché chez les gens bien-nés, qu'on serait disposé à croire que durant votre séjour à Paris, vos rapports étaient beaucoup plus intimes avec la populace, qu'avec les Lamennais, Lamartine et autres célébrités. Il est dit que vous n'étiez pas très scrupuleux à observer les règles de la vérité; accusation que j'irai bientôt calomnier, mais que je reconnais aujourd'hui pour trop véridique, puisque vous osez assurer qu'à St. Denis, je vous ai donné par écrit l'ordre de fuir. Vous ne le produirez pas! vous porterez la réputation flétrissante d'être calomniateur et prévaricateur. Le manque de courage peut être inné chez l'homme; il est alors à plaindre et ne doit être censuré que quand il plonge les autres dans l'abîme, qu'il a tant en horreur lui-même, mais de trafiquer avec le mensonge c'est être bas et vil de volonté. Ce n'est pas là un défaut de l'organisation et d'habitude, mais un défaut de caractère qui rend l'homme méprisable. Vous n'avez pas répondu à mon appel de publier cet écrit: portez donc toute la honte d'un tel acte. Avec votre logique ordinaire, vous vous mettez à l'abri de la nécessité de prouver votre assertion, en me sommant de donner le nom de l'individu qui m'a demandé une lettre pour vous excuser auprès des galants Parisiens. Vous connaissez cette personne, vous savez et par son état et son éducation et son caractère personnel, qu'elle est éminemment respectable, et vous savez aussi que ce digne personnage n'aime rien à faire le sujet d'une discussion politique et publique; mais, afin de vous ôter tout subterfuge et vous priver de l'excuse de nier la circonstance, je prendrai sur moi de donner à toute personne que vous enverrez à cet effet, le nom de mon estimable ami et qui lui fera lecture de la lettre que j'ai écrite en réponse à la sienne et de laquelle pour l'édification du public et pour votre propre conviction, je vais donner quelques extraits:

Mon cher Monsieur.—Vers midi l'on m'informa que MM. PAPINEAU et O'CALLAGHAN étaient partis peu après les premiers canonnades, le départ de M. P. bien qu'il eût eu un mauvais effet sur certains des personnes, n'a pas empêché mes amis de m'adresser avec force que ce départ n'aurait été accompagné d'aucune suite fâcheuse, si M. Papineau était revenu aussitôt qu'il eût appris notre succès, mais nous ne savions quelle direction il avait prise—si nous eussions pu le voir, la catastrophe qui a plongé le pays dans l'abîme du malheur, ne serait pas arrivée. Je prendrai sur moi la responsabilité de donner quelques extraits de la lettre de mon ami en date du 20 juin 1848.—"Il me pardonnera cette liberté par l'amour sincère et éprouvé qu'il porte à notre commun sol natal, et je suis persuadé qu'il me permettra de livrer son nom à M. Papineau, s'il prétend ne pas le connaître." Depuis 1840, c'est-à-dire, depuis mon voyage de Paris, où j'ai vu pendant cinq mois M. Papineau de si près, je suis entièrement déçu sur son compte. Je ne lui crois nullement la haute capacité politique qu'on lui supposait jusqu'en 1837. Je le crois absolument nul pour l'administration,—"il est fort à critiquer, à faire l'opposition, à détruire; il serait nul à reformer, à édifier, à créer. C'est purement et simplement un démagogue, et nullement un homme d'état." Il est extrêmement pénible d'être obligé de faire de semblables révélations, mais, votre imprudence et votre audace à mettre au défi, aussi bien que le mal que vous pouvez causer à notre pauvre pays, ne justifient pas seulement, mais nécessitent, la mesure. Si vous voulez faire l'incrédule et ne croire qu'à vue, je vous invite de passer à mon bureau, afin de vous satisfaire: venez sans crainte, car vous êtes dans la position des personnes du sexe, au niveau desquelles, quant à la responsabilité physique, vous vous êtes placé en refusant toute autre aide pour votre défense que la leur: n'hésitez pas, je ne respecte trop pour faire un attentat contre un individu dont la seule protection est la fuite, quand, par ses inconséquences, il s'est rendu indigne d'un appel qu'un homme d'honneur ne décline jamais; vous connaissez les moyens de vous disculper de l'accusation d'"extrême prudence." Je en vous ai pas donné ordre, soit verbal ou par écrit de laisser St. Denis. Au contraire, la personne de ma maison que vous avez envoyée me demander s'il était temps de vous en fuir, vous répondait: Le Dr. dit "crachez" et que tant qu'il est debout il n'y a aucun danger pour vous." Vu la position que cette personne occupe dans le moment actuel, je ne la mettrai pas dans la désagréable nécessité de se prononcer à ce sujet. Vous la connaissez, vous savez le fait, tout le fait, mais je pense bien qu'il vous coûte guère de le nier. Je n'en pense rien sur l'ingénuité de votre mémoire: je vous déconseille de contredire mes allégués. Je vous citez un autre fait qui prouve combien désolément votre parti était prêt de mettre votre personne en sûreté. Peu après que je vous en eusse laissé pour aller au devant des troupes, vous avez envoyé demander à mon respectable voisin, M. Boudreau, son capot gris, afin de vous déguiser mieux dans la fuite que vous allez faire. C'est ce même M. B., dont j'ai tant admiré la bravoure et le sang-froid pendant les sept heures qu'a duré le combat. On m'a informé que vous n'avez pas même rendu ce vêtement ou fait aucune rémunération à quant à la tunique bleue, vous en avez amplement indemnisé le propriétaire en lui laissant au lieu, votre beau casque! Depuis mon retour au Canada, on m'a appris, "que vous aviez fait transport de tous vos biens à vos parents, afin d'éviter soit la destruction ou la confiscation. Vos propriétés étant protégées, vous saviez que vous pourriez mettre votre personne hors de danger, et dans la sécurité laisser faire les événements: S'ils devenaient propices vous seriez à la main prêt à vous emparer du pouvoir, la fortune contre nous, vous étiez hors de l'atteinte de vos ennemis et alors peu vous importait que vos amis le fussent. Parlez donc après ces faits écraasants de votre dévouement, et de votre désintéressement. Plus vous vous agitez, M. Papineau, plus avant vous vous plongez dans la fange que vous avez produite. Vous dites dans votre bel et pur écrit, "qui a menti une fois, peut mentir deux." Vous connaissez ceci par votre pratique. Vous citez, comme venant de moi, "des paroles que je n'ai jamais employées, mais ce sont vos paroles, vous les appliquez à vous-même, connaissant vos mérites!" Vous en êtes le maître, mais je vous nie le droit de me faire porter la responsabilité d'un langage que je répudie. Voici les mots dont vous vous servez, connaissant sans doute la vérité: "M. Papineau est un démagogue, un enragé, un ambitieux, un lâche, un traître. Le portrait est fidèle, car personne se connaît mieux que soi-même. Voici encore un trait de votre plume, qui vous est aussi applicable et qui cadre aussi bien avec toute votre conduite: "brave à dix lieues, lâche à dix pieds," vous voulez tirer parti de ce que je ne trouvais pas convenable de demander une assemblée des cinq comtés ou du comté de Richelieu seulement. Preuve que c'était principe chez moi, c'est que j'ai respectueusement décliné l'invitation qui me fut faite par un nombre des électeurs les plus influents d'assister à une assemblée de votre propre comté. Mais comme vous paraissez vouloir à votre ordinaire prendre avantage de mon indisposition à appeler une convention dans mon comté, qui ne pourrait que causer beaucoup de trouble et d'inquiétude aux bons habitants et que vous désirez attribuer ceci à ma crainte de vous rencontrer!!! je vous invite à convoquer cette assemblée. Vous allez vous abriter sous doute du prétexte que c'est moi qui devrais le faire. Eh bien! je le ferai, car il ne peut qu'en résulter du bien, et vous fixerez le jour," et je promets d'être à vos côtés, et en retour je vous accompagnerai jusqu'à St. Maurice, où vous aurez donné parole d'engagement. Ce n'est pas le désir d'obtenir une méprisante victoire sur vous qui me porte à vous être induit en erreur par vos "allégués hardis et vos sophismes; vous assertions que vous m'avez imposé le silence: un silence que j'aurais de suite observé, s'il ne s'agissait pas du bien et du repos du pays. La position dans laquelle vous vous êtes placé est si peu heureuse qu'une victoire sur vous ne pourrait attirer que peu de gloire, et je n'en cherche point pour moi, mais pour le rétablissement des faits. Vous avez choisi pour vous dérober à l'observation, le cognom de votre petit nez et aide-de-camp! et comme lui, vous vous abaissez de nom de "Campauillard." Vous êtes bien plus habile à cacher votre personne que votre style: le subterfuge ne vous servira de rien, non plus que celui d'"anti-unionnaire," sous la protection duquel vous lancez des attaques furibondes contre MM. LAFONTAINE, MORIN et plusieurs autres dignes citoyens, mais c'est surtout contre moi que vous devez toute votre bile et votre haine. Vous n'y gagnerez pas plus cette fois que les autres, et je prie Dieu de répondre au peu de jours.

WOLFE NELSON. Montréal, 10 juillet 1848.

Le grand cirque de Howes et cie est arrivé en cette ville hier matin. Malgré la rareté de l'argent le peuple se porte en foule pour le voir.

PÊCHERIES DU GOLFE.

Il y a longtemps que l'on a dit que la mine la plus féconde à exploiter par les habitants du pays, et celle qui serait pour nous une source immense et inépuisable de richesses, sont les pêcheries du fleuve. Comme nous négligeons cette mine, les étrangers, et surtout les américains l'exploitent largement. Nous désirons attirer l'attention du gouvernement sur cette source importante de la prospérité publique au moyen des renseignements que nous a fournis un monsieur qui s'intéresse fortement au succès des pêcheries et qui conçoit lui, qu'elles valent plus que toutes les industries que l'on pourrait créer pour le remplacer. Il faut exploiter, et il est toujours plus facile et plus avantageux d'exploiter les sources d'industrie que la nature a faites exprès pour chaque pays, et chaque position géographique. Les autres ne peuvent y être qu'accessoires et relativement peu importantes. Quelles richesses ne peut-on pas tirer du golfe? Depuis la pointe des Monts jusqu'aux Bancs Sablons, il y a deux cents lieues de côtes, toutes très poissonneuses. Au delà de quinze cents grosses goélettes américaines viennent tous les ans, pêcher sur la partie intérieure de ces côtes. Disons que chacun de ces bâtiments coûte cent tonneaux, on aura cent cinquante mille tonneaux. On estime qu'une goélette de 100 tonneaux emporte chaque voyage 1500 quintaux de morue; ces 1500 bâtiments emporteraient donc 2,250,000 quintaux de morue. Mais le plus grand nombre fait deux voyages par été. Supposons, cependant qu'ils ne fassent qu'un seul voyage et n'emportent que 2,250,000, cela seul, à 12 schellings et demi par quintal, (prix ordinaire sur la côte de Gaspé,) donnera le résultat presque incroyable de 5,625,000 piastres qui sortent du pays sans qu'il en profite d'un seul denier.

Toutes ces goélettes américaines sont de Boston, de Providence et des autres ports qui se trouvent sur les bords du Maine, du Massachusetts, du Rhode-Island et du Vermont. Nous sommes plus à portée qu'eux d'exploiter ces pêches et nous pouvons faire facilement deux voyages par été des extrémités du Labrador à Québec. Cet exposé nous expliquera comment les habitants du district de Gaspé, depuis la pointe Miscou située à l'entrée de la Baie des Chaleurs jusqu'au cap Rosier, qui ne forment pas la moitié de la population du comté de Dorchester ont fourni pour l'exportation £85,000 de poisson dans l'année 1823. Depuis ce temps la population a augmenté, et le produit a dû augmenter dans la même proportion. Dans ces £85,000, il ne faut pas comprendre ce qui a été consommé sur les lieux, et ce que plusieurs milliers de pêcheurs du sud du fleuve ont rapporté chez eux, pour vendre ou pour leur propre nourriture. Ceci explique aussi comment les Isles de la Magdeleine, qui n'ont pas une population de 3,000 âmes exportent à elles seules depuis longtemps, pour £25,000 et £30,000 de poisson par année. Avec de telles ressources, le district de Québec peut produire à lui seul de quoi lui offrir ainsi qu'à l'Ouest en échange de leurs propres produits.

Nous ne croyons pas que la vallée de la rivière Chambly, si fertile, ait fourni pour £40,000 de grains à l'exportation dans aucune année d'abondance. Mais comment se fait-il donc que les habitants de Québec n'aient pas déjà essayé ce genre d'industrie qui paraît si profitable? Il y a déjà eu des établissements canadiens sur un pied assez respectable en 1828, 29 et 30 et plus de quinze goélettes canadiennes avec des équipages de Québec, de Berthier, de Saint-Thomas, de l'Islet et du Cap Saint-Ignace, allaient pêcher sur la côte du Nord, mais étaient en petit nombre comparés au milliers de pêcheurs américains. Ces derniers étant les plus nombreux et conséquemment les plus fort emparés des meilleurs havres et des meilleurs places de pêche; ils emparèrent même de tous les ouvrages que les Canadiens y faisaient de leurs hand-gards et de leurs grèves. Des riches eurent lieu dans lesquelles les Canadiens furent maltraités; et tous les établissements ont été abandonnés par degrés. Le dernier armateur qui ait suivi ce genre d'industrie est le capitaine Antoine Talbot, et qui l'a abandonné l'année dernière après avoir perdu son année entière ainsi que son équipage. En arrivant à son poste, il le trouva occupé par des étrangers. Pour avoir justice, il eut recours aux autorités de Terre-Neuve, comme étant les plus près. Après trois mois d'attente et de délai, il revint à Québec sans avoir rien obtenu et après avoir perdu toute la saison de la pêche. M. Buteau marchand de Québec, avait plusieurs bâtiments employés à la pêche du Labrador lorsque les malheurs qu'il éprouva en 1838 l'obligèrent de discontinuer.

Les Américains n'ont aucun droit de s'établir sur les côtes du Nord, comment se fait-il donc qu'on ait souffert un tel pillage? Le traité, si nous nous le rappelons bien, ne leur permet de pêcher qu'en l'absence de sujets anglais. Si les Canadiens n'exploitent pas cette source d'industrie pour leur propre compte, ils n'ont pas cessé d'y figurer, mais malheureusement d'une manière bien peu profitable. Trois paroisses du comté de l'Islet ont fourni à elles seules au-delà de 2000 hommes, aux pêches du golfe, ces paroisses sont l'Islet, Saint-Thomas et le cap Saint-Ignace. Nous croyons que l'on pourrait compter près de 5000 canadiens employés dans les pêches du golfe. Nous avons encore tout prêt pour l'œuvre, le plus essentiel, ce sont les ouvriers. Mais comment engager les capitalistes à se jeter dans cette voie nouvelle? Le moyen nous paraît facile. Assurons-les qu'ils pourront exploiter les pêches en sûreté. Armons une seule goélette; qu'elle croise tout l'éché sur les côtes. Il n'est pas nécessaire d'en expulser les étrangers, car la mine est inépuisable; tout ce qu'il faut c'est que les Canadiens soient certains de n'y être pas maltraités. La seule présence d'un bâtiment armé suffira pour tenir les étrangers en respect. Il faudrait toutefois que le capitaine de ce bâtiment fût autorisé à décider sommairement les difficultés qui pourraient s'élever. Lorsque l'on considère que sur les 200 lieues de la côte du Nord que nous venons de mentionner, il n'y

pas un seul juge de paix et qu'il y a au-delà de 10,000 personnes qui passent l'été sur cette côte...

Les deux seuls établissements de pêche qui soient sur la côte du Sud sont la maison Robin et la maison Louvain.

En suggérant l'idée de faire naviguer un bâtiment armé dans le golfe, nous ne faisons que proposer ce qui a déjà été fait.

Le projet a été fait de Portland au North-Yarmouth, jusqu'au chemin de fer maintenant terminé.

"Aujourd'hui les chariots doivent marcher pour les passagers.—Ainsi le railroad de l'Atlantique et du St. Laurent est maintenant vraiment ouvert et en opération, et il s'avancera rapidement.—Trois heures pour lui."

Les avis qui nous arrivent des campagnes disent que les récoltes ont belle apparence. On a commencé à couper le foin près de Montréal.

Le 4 juillet.—Le glorieux anniversaire de l'Indépendance américaine a été célébré, mardi, à New-York, avec tout l'enthousiasme, et l'on pourrait ajouter avec tout le fracas accoutumé.

Le même monsieur nous informe qu'un marchand de l'ouest des Etats-Unis achetait récemment tout ce qu'il pouvait trouver à Québec, de poisson de tout genre pour le transporter au milieu de ces vastes prairies, par la voie du Saint-Laurent.

Les officiers donneront ensuite une collation au conseil-de-ville à bord du vaisseau.

TENTATIVE D'ASSASSINAT.—La paroisse de St-Philippe vient d'être le théâtre d'un drame bien rare dans nos campagnes.

C'est aujourd'hui qu'à lieu la nomination des candidats pour l'élection du comté de Shefford. Jusqu'à présent, on ne connaît d'autre candidat que M. le solliciteur-général Drummond.

Nous voyons par les procédés de notre Conseil-de-Ville qu'on a adopté l'adresse proposée par l'échevin Gagy, au sujet du Lac St. Pierre, priant Son Excellence de prendre les moyens nécessaires pour en faire creuser le chenal à la profondeur de seize pieds dans les eaux basses.

Théâtre-Royal.—La compagnie de l'opéra a été engagée pour quelques jours encore. Ce soir le charmant opéra de Donizetti l'Elisir d'Amour sera rejoué.

Chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique.—Nous apprenons avec un vif plaisir que le premier voyage d'expérience sur cette grande ligne a été fait à Portland la semaine dernière.

Wm. Blake, écrivain, Solliciteur-Général pour le Haut-Canada, a été élu unanimement pour représenter dans le Parlement Provincial le troisième riding de York.

Le 4 juillet.—Le glorieux anniversaire de l'Indépendance américaine a été célébré, mardi, à New-York, avec tout l'enthousiasme, et l'on pourrait ajouter avec tout le fracas accoutumé.

UN INCENDIAIRE. On nous écrit: "Dans la nuit de dimanche à lundi dernier, le feu a été mis à la vieille église du paroisse des Trois-Pistoles, qui a été rebâtie en cendres, avec une grande quantité de bois qu'elle contenait, et que des ouvriers préparaient pour l'église nouvelle bâtie au bord du fleuve."

M. l'Éditeur, Vous verrez sur l'Avenir de mercredi prochain, quelques détails sur ce qui s'est passé entre M. Bienvenu et moi, depuis l'offre qu'il m'a publiquement faite de confronter sa nièce avec la musique de Haydn et de Mozart devant des connaisseurs.

En attendant, je saisis cette occasion pour dire un mot à ceux qui n'approuvent pas mes démarches. On ne doit pas critiquer les ouvrages d'un canadien disant-ils; qu'ils aillent donc faire le même reproche aux rédacteurs de tous les journaux français de Montréal, car dernièrement encore ils n'ont pas hésité de censurer un ouvrage en vers du plus mauvais goût, sous tous les rapports. L'auteur était canadien! Cependant tous sont convenus que "ni Apollon ni Minerve, n'avaient eu pitié de la bonne volonté de l'auteur!" Mais peut-être n'en est-il pas de la musique comme de la poésie; Pour-quoi f serait-ce parce qu'elle est moins connue,

et que bien peu de personnes sont en état d'en juger! Si c'est là la raison qu'on en donne, elle est bien futile. Non, je ne me persuaderai jamais que d'entre tous les arts libéraux, la musique doive avoir seulement le privilège de s'écarter impunément des règles de la science on de tromper le public à l'aide d'un masque emprunté.

NOUVELLES D'EUROPE. Le Caledonia parti de Liverpool le 24 juin est arrivé à New-York samedi dernier. Voici le 1er bulletin des nouvelles transmis par le télégraphe:

FRANCE.—L'agitation continue à Paris, où l'ordre est rétabli. (Cela s'explique. On touche au moment où la République sera définitivement constituée.)

Le parti d'Orléans soutient M. Thiers. Berryer, dit-on, s'est déclaré en sa faveur. Les légitimistes sont divisés entre Thiers et Lamartine.

DANEMARK.—La guerre entre le Danemark et l'Allemagne continue. Une conférence a eu lieu à Copenhague pour prendre cette matière en considération.

PRUSSE.—Insurrection à Berlin le 14 juin: D'abord une collision a eu lieu entre la Garde Bourgeoise et les ouvriers qui étaient allés en armes demander aux Ministres, "du travail ou de l'argent."

Le blé, à 31s. 6d. et à 33s. pour le blanc; Le froment, de 6s. 5d. à 7s. 6c. 2e Rapport Télégraphique. New-York, 10 juil. 6 h. P. M.

Naissance. En cette ville, le 9 du courant, la Dame de M. Isaac Vigent, a mis au monde une fille.

Provinces du Canada. District de Montréal. COUR DU BANC DE LA REINE. Samedi, le huit juillet, mil-huit-cent-quarante-huit.

LES élections des Officiers du Comité Central de l'Association des Etablissements Canadiens des Townships auront lieu, au Marché Bonsecours, VENDREDI, le QUATORZE JUILLET courant.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE. Montréal, 8 juillet 1848. VIS est par le présent donné, que les Terres de la Couronne ci-après spécifiées, situées dans le Bas-Canada, au Nord du Fief de St. Laurent, seront, à compter du CINQUIEME SEPTEMBRE prochain, à Vendre, aux conditions énoncées dans les Règlements généraux, par les Agents Locaux respectifs, à qui l'on devra s'adresser.

Agence de ANDRÉ BOUCHARD LAVALLÉE, Ecr. St. Jérôme. Township d'Abercrombie. 7e Rang, Lots 19, 20 et 21 (100 acres chaque).

1er Rang, Lots 12 à 19 (100 chaque), 20 (90), 21 à 38 (100 chaque), 39 (81), 40 (37), 41 (70), 42 à 54 (100 chaque).

2e Rang, Lots 1, 2, 3 (92 chaque), 4, 5 (91 chaque), 6, 7 (90 chaque), 8, 9 (89 chaque), 10 (88), 11 (92), 12 à 19 (100 chaque), 20, (70), 21 à 52 (100 chaque), 53, 54 (95 chaque), 55 (81), 56 (76), 57 (67), 58 (54), 59, 60 (43 chaque).

3me Rang, Lots 1 à 27 (100 chaque), 28 (81), 29 (75), 30, 31 (87 chaque), 32, 33 (85 chaque), 34 à 45 (100 chaque), 46 (93), 47 (93), 48 (80), 49 (70), 50, (57), 51 (33), 52 (45).

4me Rang, Lots 1 à 5 (100 chaque), 6 (91), 7 (85), 8 (81), 9 à 15 (100 chaque), 16 (81), 17 (79), 18 (78), 19 (95), 20 à 33 (100 chaque), 34 (95), 40 (93), 41 (67), 42 (55), 43 (43), 44 (30), 45 (25).

5me Rang, Lots 1 à 19 (100 acres chaque). 6me Rang, Lots 1 à 16 (100 acres chaque). 7me Rang, Lots 1 à 16 (100 acres) 17 (81), 18 (73) 19 (57).

8me Rang, Lots 1 à 8 (100 chaque), 9 (89), 10 (55), 11 (63), 12 (50), 13 (41), 14 (46).

9me Rang, Lots 1 (76), 2 (41), 3, 4 (53 chaque), 5 (41), 6 (47). 10me Rang, Lots 1 à 12 (100 chaque), 13 (145), 14 (136), 15, 16 (123 chaque), 17, 18 (95 chaque), 19 (86), 20 (83), 21 (77), 22 (57), 23 (75), 24 (65), 25 (83), 26 (75), 27 (71), 28 (72), 29 (71), 30 (73), 31 (61), 32 (83), 33 (68), 34, 35, 36 (102 chaque), 37 (62), 38 (83), 39 (77), 40 (70), 41 (35).

THEATRE ROYAL. Ce soir, mardi 11 Juillet. Sera représenté l'Opéra, en 3 actes, intitulé, L'ELIXIR D'AMOUR.

Lo spectacle se terminera par LES QUATRES SŒURS. SOCIETE D'HORTICULTURE DE MONTREAL.

La prochaine EXHIBITION de cette SOCIETE sera lieu MERCREDI, le VINGT-SIX du courant, dans la HALLE du MARCHÉ BONSECOURS.

LA PHARMACIE DU DR. PICAULT. CUI-DEVANT rue St. Paul, est à présent rue Notre Dame, No. 36, au coin de la rue Bonsecours.

Essence de Citron, Do de Orange, Do de Ratatouille, Do de Papapiment, Do de Camille, Do de Bergamote, Do de Musc, Do de Rose etc.

LA MEILLEURE MEDICINE DU PRINTEMPS ET DE L'ETE, AU MONDE! VIN DE LA FORET D'HALSEY.

Patroné par la noblesse et la faculté médicale d'Angleterre, et considéré comme la médecine la plus extraordinaire du temps.

SAUVE DE LA MORT!!! Certifié de M. Nathan Mathews, un citoyen marquant et influent de New York.

ETABLISSEMENTS CANADIENS DES TOWNSHIPS. LES Membres de tous les Comités locaux de la ville ou d'ailleurs, de même que les citoyens des divers quartiers de la ville, qui peuvent avoir des suggestions à faire, sont priés de se réunir MERCREDI SOIR, le 12 du courant, avec les membres du Comité Central, au Bureau de l'Association, à SEPT heures et demie, pour préparer les procédés de l'Assemblée de VENDREDI, jour fixé pour les élections annuelles des membres du Comité Central.

AVIS. LES élections des Officiers du Comité Central de l'Association des Etablissements Canadiens des Townships auront lieu, au Marché Bonsecours, VENDREDI, le QUATORZE JUILLET courant.

